

C O M I T E R E G I O N A L D E S C R A B B L E

L A N G U E D O C - R O U S S I L L O N

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 NOVEMBRE 1982

L'Assemblée est présidée par Rémy GARIMOND, Président sortant.
Le secrétariat est assuré par Danièle GIRARD.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport d'activité et rapport financier.
- Quitus à donner aux membres du conseil sortant.
- Renouvellement des membres élus du conseil.
- Questions diverses.

RAPPORT D'ACTIVITE.

Le Président fait un tour d'horizon des activités du comité au cours de l'exercice écoulé. Il évoque en particulier l'augmentation importante du nombre des affiliés qui passent de 166 en 1981 à environ 220 en 1982. L'année 1982 a vu en effet la naissance de quatre nouveaux clubs à NARBONNE, CARCASSONNE, LA GRANDE MOTTE et LATTES (club scolaire).

Comme l'année précédente, les champions régionaux se sont distingués dans les diverses compétitions nationales et internationales, en particulier Patrick VIGROUX.

RAPPORT FINANCIER.

Patrick VIGROUX, trésorier du Comité, présente le bilan financier de l'exercice écoulé qui s'établit ainsi :

- RECETTES	13 953,00 F
- DEPENSES	12 423,00 F
- SOLDE POSITIF	1 530,00 F

Compte tenu du solde positif à la fin du précédent exercice qui s'élevait à 4 479,63 F, le solde positif à la fin du présent exercice ressort à 6 009,63 F.

L'augmentation des recettes (et des dépenses) est dûe essentiellement à l'augmentation du nombre des affiliés et à l'adoption d'une formule de championnat régional entraînant la participation d'un nombre de joueurs beaucoup plus importants.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport financier.

DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Président rappelle que, conformément aux statuts adoptés en 1980, le conseil d'administration se compose :

- de membres de droit : les Présidents des clubs du Comité,
- de membres élus, au nombre de 10 à 15.

L'Assemblée décide de maintenir à treize le nombre de membres élus et procède à leur élection.

Le Conseil d'administration se trouve composé de :

- 10 membres de droit :

- Raymond CALVAS, Nimes.
- Guy PROST, Perpignan.
- Rémy GARIMOND, Béziers.
- Jean LEVY, Montpellier Scrabble.
- Odette MADER, Bagnols sur Cèze.
- Monique MAIRE, Montpellier Sourire.
- Robert COLOMBIER, Narbonne.
- Raymonde HOURTAL, Carcassonne.
- Yvonne JACOBS, Lattes.
- Yvette AMALRIC, La Grande Motte.

- 13 membres élus :

- Monsieur AMALRIC, La Grande Motte.
- Marie-France CRAUSTE, Montpellier Sourire.
- Jeanne DUPONT, Nimes.
- Michèle FIGUERES, Perpignan.
- Cyril FOURDRINIER, Montpellier Sourire.
- Charles GENIEZ, Bagnols s/Cèze.
- Danièle GIRARD, Béziers.
- Paule JULIEN, Montpellier Scrabble
- Andrée LAFON, Montpellier Scrabble
- Béatrice MELINE, Béziers.
- Lucien PIERRARD, Perpignan
- Claudine ROQUE, Bagnols s/Cèze.
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

LE PRESIDENT :

R. GARIMOND.



C O M I T E R E G I O N A L D E S C R A B B L E

L A N G U E D O C - R O U S S I L L O N

=====

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 NOVEMBRE 1982

Présents :

- Yvette AMALRIC, La Grande Motte.
- Raymonde HOURS, Carcassonne
- Raymond CALVAS, Nimes.
- Guy PROST, Perpignan.
- Odette MADER, Bagnols sur Cèze
- Yvonne JACOBS, Lattes.
- Robert COLOMBIER, Narbonne
- Rémy GARIMOND, Béziers.
- Jeanne DUPONT, Nimes.
- Danièle GIRARD, Béziers.
- Andrée LAFONT, Montpellier Scrabble.
- Patrick VIGROUX, Montpellier Scrabble.
- Monsieur AMALRIC, La Grande Motte.

La Séance est présidée par Rémy GARIMOND, Président sortant, et se secrétariat assuré par Danièle GIRARD, secrétaire sortante.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil :

- Désignation du bureau.
- Classification Régionale 1981-82 et 1982-83.
- Calendrier des compétitions 1982-83.
- Questions diverses.

DESIGNATION DU BUREAU.

Le Conseil procède à l'élection du nouveau bureau, qui est constitué comme suit :

- Président : Rémy GARIMOND.
- Vice-Présidents : Jean LEVY et Odette MADER.
- Secrétaire : Danièle GIRARD
- Trésorière : Béatrice MELINE.

CLASSIFICATION REGIONALE.

Le Conseil adopte la classification régionale, conformément au règlement mis au point en début d'exercice par le Conseil. Toutefois, compte tenu du petit nombre de joueurs entrant finalement dans la catégorie D, le conseil décide d'affecter à cette catégorie tous les autres joueurs

du Comité sans les citer.

La classification régionale 1981-82 est jointe en annexe.

Le Conseil décide de modifier pour l'exercice 1982-83 le règlement de la classification régionale, qui sera déterminée en fonction du classement obtenu à l'occasion du championnat régional nouvelle formule (voir questions diverses) et selon les modalités suivantes :

- Catégorie A : les 15 premiers % des participants.
- Catégorie B : les 20 % suivants.
- Catégorie C : les 30 % suivants.
- Catégorie D : les 35 % suivants.

Figureront également en série A les joueurs qui seront déclassés sur le plan national.

CALENDRIER DES COMPETITIONS 1982-83.

Le Comité fixe :

- aux 27 FEVRIER et 20 MARS 1983 le Championnat Régional des Non-Classés.
- au 29 MAI 1983 la Finale Régionale (lieu à préciser).
- au 17 AVRIL 1983 le premier tour des Interclubs (lieu à préciser).

Le club de BAGNOLS organisant un tournoi homologable le 12 DECEMBRE 1982, le Comité a droit à l'organisation d'un autre tournoi homologable dans le courant de l'exercice. Les clubs désireux d'organiser un tel tournoi doivent se manifester au plus tôt (ainsi que pour l'organisation éventuelle des Interclubs et de la Finale Régionale.

QUESTIONS DIVERSES.

1°/ - Modification de la formule du championnat régional des non-classés.

Le Conseil adopte une nouvelle formule pour le championnat régional des non classés. Ce dernier se déroulera dans les clubs sur deux dimanches selon le principe de la journée du scrabble. L'arbitrage sera confié dans chaque club à un joueur classé d'un autre club. Il sera peut-être souhaitable de grouper les clubs voisins pour faciliter l'arbitrage. Rappelons que cette compétition est réservée aux joueurs non classés.

Le classement, qui sera effectué sur quatre parties (deux par dimanche) sera utilisé pour l'établissement de la classification régionale. (répartition précisée plus haut).

Les joueurs classés en catégorie A (15 premiers %) seront qualifiés pour la finale régionale où ils rejoindront les joueurs classés nationalement, qualifiés d'office.

2°/ - EXCEDENT FINANCIER.

Le Conseil décide de se pencher sur l'utilisation de l'excédent financier (solde positif de l'ordre de 6000,00 F.)

Le principe d'une indemnisation des arbitres des différentes compétitions régionales est envisagé.

3°/ - POUVOIR DE SIGNATURES.

Le conseil renouvelle les pouvoirs de signature sur le compte bancaire de Jean LEVY et de Rémy GARIMOND.

Il donne pouvoir également à Danièle GIRARD et à Béatrice MELINE.

Personne ne demandant la parole, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

LE PRESIDENT :



C L A S S I F I C A T I O N R E G I O N A L E 1 9 8 1 - 1 9 8 2

=====

SERIE A.

1. - Joueurs figurant au classement national (sous réserve)

BERTHELOT Claude	CALVAS Raymond	GARIMOND Rémy
GIRARD Danièle	LEPINAY Bernard	MADER Odette
MELINE Béatrice	NEGRE Jean	PAGES Michel
PRØST Guy	RAINERI Michel	VIGROUX Patrick

2. - Autres joueurs.

BORD Alice	CARTEYRADE Marcelle	EGEA Guy
FIGUERES Michèle	FOURDRINIER Cyril	GAVAND Michel
GENIEYS Jeanne	LAFON Andrée	LUCY Daniel
MAIRE Laurence	MAIRE Monique	MOUTHUY M. Louise
PEYRE Eva	ROQUE Claudine	ROUGEOT Annie
ROUQUETTE Michel	SOUHAMI Jean	TORRES Michel

SERIE B.

BERNADE Odette	BERRUYER François	BOIX Hervé
BOZZOLINI François	BOZZOLINI Philippe	CAZES Simone
CHAPAL Arlette	CHEMIN André	DOMB Suzanne
FIGUERES Robert	GALAN Eliane	LETHEU Yvon
LEDE Marie-France	MEDAILLE René	PIERRARD Lucien
PRIVAT Jacqueline	PROST Jacques	REHOR Elisabeth
SOULAS Geneviève		

SERIE C.

AMALRIC Yvette	BOUVIE Régine	BOZZOLINI Monique
CAZES Marcel	COLOMBIER Germaine	DELMAS Madeleine
EGEA Philippe	FORTI Andrée	FOULQUIER Paulette
GARIMOND Marie	GAVAND Evelyne	LUBRANO Lucienne
MAUCOTEL Jacques	NIEL Marie-Louise	NOYON Yolande
PACCHIANA Andrée	PEREZ Jean-Marie	SERRAT Josée
SOUHAMI Lucette	TEISSEIRE Joséphine	TOMAS Francine
WOLFF Alice		

SERIE D.

Tous les autres joueurs du Comité.

=====

CALENDRIER PROVISOIRE DES COMPETITIONS 1982-1983

=====

- TOURNOI HOMOLOGUE DE BAGNOLS 12 DECEMBRE 1982
- JOURNEE NATIONALE DU SCRABBLE 30 JANVIER 1983
- CHAMPIONNAT REGIONAL DES NON CLASSES (27 FEVRIER 1983
(20 MARS 1983)
- CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE 9-10 AVRIL 1983
- INTERCLUBS (PREMIER TOUR) 17 AVRIL 1983
- CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR PAIRES DATE NON PRECISEE
(Jumelage éventuel avec un tournoi national)
- FINALE REGIONALE 29 MAI 1983
- FINALE NATIONALE DES NON CLASSES 19 JUIN 1983
- CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 10-11 SEPTEMBRE 1983
- CHAMPIONNAT INTERCLUBS IIème DIVISION 25 SEPTEMBRE 1983
- CHAMPIONNAT INTERCLUBS Ière DIVISION 15-16 OCTOBRE 1983
- CHAMPIONNAT DU MONDE 29,30, 31 OCTOBRE et
1er NOVEMBRE 1983

-:-:-:-

CHAMPIONNAT REGIONAL

Formule actuelle

- chaque club envoie à la finale un pourcentage de ses affiliés (25% cette année), avec des formules de sélection diverses
- le championnat se déroule en trois parties sur une journée

Inconvénients de la formule

- Elle concerne un nombre limité de joueurs (de 30 à 50 ces dernières années) et ne mobilise pas la masse des joueurs (qui ne partent pas du club lors des sélections)
- Cette limitation se traduit par l'attribution d'un minimum de points pour le classement national
- L'arbitrage pose un gros problème, sauf à sacrifier des joueurs normalement qualifiés pour disputer le championnat
- le mode de sélection (% des affiliés du club) est exclusivement quantitatif et n'assure pas la participation à la finale des meilleurs

Proposition d'un championnat régional en deux phases

- un tournoi en 3 parties
 - ouvert à tous les affiliés, à l'exclusion des joueurs étrangers
 - arbitré par les joueurs étrangers
 - désignant le champion régional des non étrangers
 - qualifiant pour la finale les 10 ou 15 premiers
- un tournoi en 3 parties
 - réunissant les qualifiés du premier tournoi et les joueurs étrangers
 - arbitré par les meilleurs des non qualifiés
 - désignant le champion régional et les qualifiés pour le championnat de France

l'ensemble étant considéré comme le championnat régional et permettant donc une dotation supérieure en points de classement national